

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 octobre 2024

Ville de Peille**Département des
Alpes-Maritimes****Arrondissement
de Nice****Délibération
n°2024_118****Nombre de conseillers
en exercice : 19****Nombre de présents :
12****Nombre de votants :
15**

L'an deux mille vingt-quatre et le dix octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le quatre octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire ; Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, M. François ALZIARI, Adjoints ; Mme Jessica JAMES, Mme Christine MOLINO, Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, M. Damien SCANDOLA, M. Adrien ARSENTO, M. Christophe LERICHE, Conseillers Municipaux.

Ont donné procuration :

M. Serge CASTAN, Adjoint au Maire, à M. Cyril PIAZZA, Maire
M. Jean-Marc SIMONI, Conseiller Municipal, à Mme Christine MOLINO, Conseillère Municipale
Mme Emilie PLAZA MORENO, Conseillère Municipale, à Mme Christiane DELAIRE, Adjointe au Maire

Absents excusés : M. Sébastien GOUBELY, M. Christian CRISCI, Mme Marie COMPAN, Mme Alicia MENARDO, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale.

Objet de la délibération : Suppression de 13 emplois et modification du tableau des effectifs.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Vu le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 02 octobre 2023,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 13 septembre 2024 sur les suppressions d'emplois, concernant la suppression de 13 emplois permanents à temps complet et temps non complet dans différentes filières de la Fonction Publique Territoriale, conformément au tableau ci-dessous :

AR Prefecture

006-210600912-20241010-2024_118-DE
 Reçu le 11/10/2024

Catégorie hiérarchique	Cadre d'emploi	Grade	Nombre d'emploi à TC ou TNC à supprimer	Délibérations Créant les postes	Motifs
FILIERE ADMINISTRATIVE					
B	Rédacteur	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	1	13/12/2002	Poste vacant
C	Adjoint Administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	2	23/04/2009 2017_100	Poste vacant
C	Adjoint Administratif	Adjoint administratif	1	16/11/2001	Poste vacant
FILIERE TECHNIQUE					
B	Technicien	Technicien principal	2	2011_89 2018_100	Poste vacant
C	Adjoint technique	Adjoint technique	5	2020_103 2022_100 2023_91	Poste vacant
FILIERE ANIMATION					
C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	2016_107	Poste vacant
FILIERE SOCIALE					
C	ATSEM	ATSEM	1	05/01/2001	Poste vacant
TOTAL			13		

En conséquence de quoi, il résultera que le tableau des effectifs sera modifié comme ci-dessous :

Filière : **ADMINISTRATIVE**

Cadre d'emplois : Rédacteur
 Grade : Rédacteur Principal 1^{er} Classe ancien effectif: **1**
nouvel effectif: **0**

Cadre d'emplois : Adjoint administratif
 Grade : Adjoint administratif ppl de 2^{ème} classe ancien effectif: **3**
nouvel effectif: **1**

Cadre d'emplois : Adjoint administratif
 Grade : Adjoint administratif ancien effectif: **3**
nouvel effectif: **2**

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
 - soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
 - soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture

006-210600912-20241010-2024_118-DE

Reçu le 11/10/2024

Filière :

TECHNIQUE

Cadre d'emplois : Technicien
Grade : Technicien Principal

ancien effectif: **2**
nouvel effectif: **0**

Cadre d'emplois : Adjoint technique
Grade : Adjoint technique

ancien effectif: **24**
nouvel effectif: **19**

Filière : **SOCIALE**

Cadre d'emplois : Agent spécialisé des écoles maternelles
Grade : ATSEM

ancien effectif: **1**
nouvel effectif: **0**

Filière : **ANIMATION**

Cadre d'emplois : Adjoint d'animation
Grade : Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

ancien effectif: **1**
nouvel effectif: **0**

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Adopte la modification du tableau des effectifs comme proposée ci-dessus.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme,
le Maire,
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.